

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **45 (1953)**

Heft 1

PDF erstellt am: **12.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

45<sup>me</sup> année

Janvier 1953

N° 1

## Pourquoi une nouvelle augmentation des primes dans l'assurance des accidents non-professionnels de la Caisse nationale ?

Par le Dr *A. Bohren*

A partir de 1949, la Caisse nationale appliqua pour l'assurance des accidents non professionnels un nouveau tarif des primes prévoyant une augmentation des taux. Elle espérait ainsi, par des recettes accrues, pouvoir équilibrer les comptes d'exploitation jusqu'alors déficitaires. Or, pour deux raisons, cet espoir ne s'est pas réalisé. Premièrement, le nombre et la gravité des accidents, spécialement des accidents de la circulation, ont continué de s'accroître d'une façon inquiétante et inattendue. Cette aggravation alarmante a mis en émoi toutes les entreprises d'assurance et les autorités et les obligea à prendre des mesures. De plus, en 1951, la Caisse nationale fut obligée, comme les compagnies d'assurance, d'adapter à la nouvelle situation les bases techniques servant au calcul des capitaux constitutifs des rentes, principalement le taux d'intérêt. Elle dut choisir des bases qui conduisirent à une augmentation des réserves mathématiques et qui, de ce fait, influencèrent défavorablement les comptes d'exploitation et le bilan. Ces deux facteurs — augmentation du nombre des accidents et nouvelles bases techniques — ont eu pour effet qu'à fin 1952 la dette de l'assurance des accidents non professionnels envers le fonds de réserve de la Caisse nationale s'est élevée à 24 millions de francs. Or, cette dette doit être remboursée et l'intérêt payé, conformément aux prescriptions légales.

Dans ces conditions, de nouvelles mesures s'imposent. La première question qui doit être examinée est celle-ci: Pourrait-on rétablir l'équilibre financier en réduisant les dépenses? Les pres-